

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD

SEANCE DU 24 JUIN 2025

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
40	40	27

Date de convocation	18/06/2024
Date d'affichage	18/06/2024

DL25014	OBJET : RAPPORT ANNUEL 2024 DU SITOM SUD GARD
----------------	--

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le vingt-quatre juin, s'est réuni à 17 heures trente, le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, Mme Monique BOISSIERE, M. Jacques BOLLEGUE, M. Jean-Luc CHAILAN, Mme Claude DE GIRARDI, M. Patrick DE GONZAGA, M. Jack DENTEL, Mme Sylvette FAYET, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Antoine MARCOS, M. Frédéric PASTOR, M. Christophe PIO (suppléant), M. Franck PROUST, Mme Marie-France RAINVILLE, M. David-Alexandre ROUX, M. Richard TIBERINO, M. Frédéric TOUZELLIER.

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN.

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. David RIBES (suppléant), Mme Claudine SEGERS (suppléante).

Cté Com. Petite Camargue : M. Jean-Paul GERAUD, M. Didier LEBOIS, Mme Françoise TURRIBIO (suppléante).

Cté Com. Pont du Gard : M. Alain LAGET.

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. David GUIRAUD.

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE.

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Frédéric BEAUME, M. Abderzak BERKANI, M. Emmanuel CARRIERE, M. Jean-François DURAND- COUTELLE, M. Frédéric ESCOGIDO, M. Théos GRANCHI, M. Richard SCHIEVEN, Mme Christine TOURNIER BARNIER.

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES, M. Juan MARTINEZ.

Cté Com. Petite Camargue : Mme Katy GUYOT, Mme Martine KUFFER.

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI.

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Christophe BOUGAREL, M. Laurent CHAPPELLIER.

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE.

Avaient donné procuration :

- M. Théos GRANCHI à M. Frédéric TOUZELLIER
- M. Christophe BOUGAREL à Mme Sylvette FAYET
- M. Jean François DURANT COUTELLE à M. Jean-Luc CHAILAN
- M. Frédéric BEAUME à Mme Claude DE GIRARDI

— Mme Valentine WOLBER à Mme Monique BOISSIERE

Secrétaire de séance : M. David-Alexandre ROUX

Monsieur Richard TIBERINO, Président, expose,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-17-1,

VU la loi 2015-992 du 17 août 2015 (art. 98) relatif à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 faisant obligation aux collectivités de réaliser et de présenter un rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public de traitement des déchets, quel que soit le mode d'exploitation du service,

VU le décret n°2015-1827 du 31 décembre 2015 fixant les indicateurs techniques et financiers devant figurer dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets,

CONSIDERANT que le rapport annuel 2024 a été soumis à la commission de la CCSPL en date du 17 juin 2025,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

Article 1 : Prend acte du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Article 2 : Ledit rapport sera transmis aux collectivités adhérentes pour diffusion et mise à disposition du public.

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci- dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 27 + 5 pouvoirs
Abstention : 0
Contre : 0
Approuvée à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20250624-DL2025014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2025
Publication : 25/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du SITOM SUD GARD

Richard TIBERINO